

Département de la Côte-d'Or
Arrondissement de Beaune
Canton d'Arnay-le-Duc
Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 07/07/2026
ID : 021-212105019-20260630-D2026_071-DE



Séance du 30 juin 2026

Délibération du conseil municipal n°2026-071

Le trente juin deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pouilly-en-Auxois, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur CHAUCHOT Philippe, Maire.

Date de la convocation : 22 juin 2026

Étaient présents : M. CHAUCHOT Philippe, M. POILLON Henri, M. MORTIER-JEANNIN Yohann, Mme CARRION Nathalie, Mme CHAUCHEFOIN Yvette, M. PRIOUX Christophe, Mme CLERC Véronique, Mme CHASSAGNE Carole, Mme BISSEY Coralie, M. RAVAUD Philippe, Mme POUPEE Estelle, M. DEMAY Jean-Louis, Mme PLANCHARD Aveline, Mme DE MATOS Yolaine

Étaient excusés : Mme BLANQUART-BOLLENGIER Emilie, M. BARDET Jérémie, M. PIESVAUX Eric, M. COURTOT Yves

Étaient absents : M. FERRINI Serge

Procurations de vote :

M. BARDET Jérémie à Mme CHAUCHEFOIN Yvette

M. MORTIER-JEANNIN Yohann a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de suffrages possibles : 15

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL POUR LA LOCATION D'UN LOCAL SITUÉ 4 PLACE DE LA LIBÉRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques (CG3P) ;

Considérant que la Commune de Pouilly-en-Auxois souhaite louer un local situé 4 Place de la libération, propriété de l'agence immobilière SOMBERNON TRANSACTIONS, afin d'y installer un local associatif et un lieu d'expositions ;

Considérant que ce local d'une surface de 52 M² répond aux besoins de la collectivité en matière d'accueil du public et que les conditions financières et juridiques du bail ont été négociées et sont détaillées dans le projet de bail annexé à la présente délibération ;



Département de la Côte-d'Or
Arrondissement de Beaune
Canton d'Arnay-le-Duc
Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 07/07/2026
ID : 021-212105019-20260630-D2026_071-DE



Séance du 30 juin 2026

Délibération du conseil municipal n°2026-071

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (15 voix) de :

- 1) Autoriser** Monsieur le Maire à signer le bail relatif à la location du local situé 4 Place de la libération 21320 POUILLY-EN-AUXOIS, dans les conditions financières et juridiques exposées ci-dessous :
 - **Durée du bail : 9 ans (dénonciation du bail possible tous les 3 ans)**
 - **Loyer mensuel : 860 € TTC**
- 2) Autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- 3) Donner pouvoir** à Monsieur le Maire pour engager la Commune dans toutes les démarches liées à ce bail.

Fait, délibéré et signé en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Philippe CHAUCHOT



Le secrétaire de Séance :
M. MORTIER-JEANNIN Yohann

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Le Maire :

- *Certifie le caractère exécutoire de cet acte,*
- *Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr*

